Construire ensemble LA RÉGLEMENTATION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

DE DEMAIN

Expérimentation et label E+ C-



QUI ? La démarche d'expérimentation est volontaire.

Tous les maîtres d'ouvrage qui souhaitent construire des bâtiments suivant la méthodologie de l'expérimentation peuvent y participer.

QUELS OUVRAGES ? Tous les bâtiments récents construits ou en projets

Maisons individuelles ou accolées, bâtiments collectifs d'habitation, bâtiments à usage de bureau, et autres bâtiments soumis à la réglementation thermique actuelle.

POURQUOI ? Afin de calibrer les exigences de la future réglementation

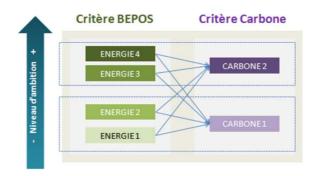
pour construire des bâtiments performants à coûts maîtrisés

COMMENT ? Le référentiel Energie-Carbone, permet d'évaluer la performance d'un bâtiment

sous deux angles complémentaires :

- la performance énergétique (niveau « Énergie » basé sur l'indicateur Bilan BEPOS- Bilan Ene).
- et la performance environnementale (niveau « Carbone » basé sur un indicateur des émissions de Gaz à Effet de Serre sur l'ensemble du cycle de vie Eges).

Il fixe des niveaux d'exigence sur ces deux critères, combinables entre eux.



Label E+C- Atteste du respect des bonnes pratiques mises en place dans un bâtiment : performances énergétiques et environnementales.

Il est uniquement délivré par un des 5 organismes de certification ayant passé une convention avec l'État Ce label ne conditionne en aucune mesure la participation à l'expérimentation.

JE PARTICIPE A L'EXPÉRIMENTATION

Les maîtres d'ouvrage qui souhaitent s'engager dans la démarche sont invités à concevoir et à construire des bâtiments :

- suivant le référentiel établi par l'État ;
- cherchant à atteindre les niveaux de performance proposés en termes d'énergie et de carbone.



Ils peuvent vérifier eux-mêmes (auto-évaluation) l'atteinte de ces niveaux ou confier cette vérification à des certificateurs, tierces parties indépendantes ayant conventionné avec l'État, qui leur donneront un avis impartial sur la performance de leur construction, le respect du référentiel et les accompagneront en amont dans la démarche.



L'inscription dans la démarche peut se faire à différentes étapes. Des bâtiments déjà construits peuvent y participer.

POUR PLUS D'INFOS

Retrouvez la liste des rencontres régionales autour de cette démarche http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/experimentation-et-label-e-c-a16562.html

Nous contacter: pcbd.stelc.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Le site de l'expérimentation : http://www.batiment-energiecarbone.fr/

